

## Bâtiment industriel 2, rue Einstein - Remboursement anticipé du contrat de prêt n° 88002

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : En 1988, la Ville de Besançon contractait un prêt avec la Caisse des Dépôts et Consignations afin d'acquérir un bâtiment industriel, 2 rue Einstein à Besançon et le remettre en location vente. A cette époque, le groupe Jaeger fermait son unité de production de Besançon et la Ville recherchait le maintien d'une activité sur le site.

Ce prêt, au taux fixe actuariel élevé de 9,89 % à échéances progressives, du fait du versement d'intérêts compensateurs, est pénalisant dans notre encours de dette.

La Ville de Besançon envisage donc de le rembourser par anticipation.

### **Situation du prêt n° 88002**

#### *Budget Principal*

N° Prêt	Prêteur	Date échéance	Durée résiduelle	Taux	Capital restant dû à date de remboursement	Indemnité de remboursement anticipé
3103208501 (n° 88002)	CDC	25/11	6 ans si remboursement avant échéance 97 <b>ou</b> 5 ans si remboursement après échéance 97	Fixe actuariel 9,89 % avec échéances progressives et intérêts compensateurs	5 906 327,37 F si remboursement avant échéance 97 <b>ou</b> 5 138 889,20 F si rembour- sement après échéance 97	sera connue au moment du remboursement anticipé (indemnité actuarielle + intérêts compensateurs)

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à rembourser par anticipation le contrat sus-indiqué et à effectuer les opérations budgétaires nécessaires ; un rendu-compte en sera fait au Conseil Municipal suivant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 3 juillet 1997.*